



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 7/11/2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 7/11/2013	N° d'enregistrement F05213 P 0129
---------------------------------------	--	---

1. Intitulé du projet

Création du camping "Villa Landreau"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **DUPONT**

Prénom **Julien**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL Villa Landreau

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DUPONT, Julien - Gérant

RCS / SIRET

En cours de constitution

Forme juridique

SARL

Jolignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45	Terrains de camping et de caravanning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 200 emplacements (148 emplacements prévus).
6d	La voie d'accès créée dans le cadre de l'aménagement du site représente un linéaire de 1,026 km, soit un tronçon inférieur à 3 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement d'un terrain de camping de 148 emplacements avec voie d'accès, piscine, équipements collectifs et zone de rétention des eaux pluviales.

4.2 Objectifs du projet

Augmenter la capacité d'accueil de touristes estivants sur la commune du Fenouiller

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Construction des équipements collectifs (bâtiment d'accueil, piscine, bar, bloc sanitaire)
- Création des voiries permettant l'accès aux emplacements
- Aménagement des emplacements
- Réalisation des réseaux de collecte des eaux pluviales et aux usées
- Création d'un dispositif de rétention des eaux pluviales
- Mise en place des réseaux de desserte AEP, EDF, ...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation de 148 emplacements mobil-homes pendant la période estivale avec accueil de touristes

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager un terrain de camping
- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	24 673 m ²
- Surface des emplacements	15 803 m ²
- Surface des voiries	4 584 m ²
- Surface des espaces verts/zones de rétention	1 549 m ²
- Surfaces des bâtiments et aires communes	2 737 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Au Nord de l'intersection entre la rue du Landreau et la rue du Petit Beauregard sur la commune du Fenouiller (85)

Coordonnées géographiques¹

Long. 46° 42' 34" N

Lat. 1° 54' 31" O

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Champ cultivé

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU du Fenouiller approuvé le 18 février 2008
Projet classé en zone 1AUt1

La vocation du secteur 1AUt est réservé à l'implantation de structures d'hébergement.
Le secteur 1AUt1 accueille des structures de type camping-caravaning, limitant les "constructions en dur".

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Fenouiller est couverte par le plan de prévention des risques naturels littoraux (PPRL) Pays de Monts. Ce PPRL a été prescrit par arrêté préfectoral du 6 juillet 2012 (n°12-DDTM/SERN/SIDPC 424). Les parcelles du projet ne sont pas incluses dans la zone exposée aux risques encourus.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé à 620 m au Sud du site Natura 2000 "Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts" (ZPS n°FR5212009 et SIC n°FR5200653)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La consommation en eau potable proviendra uniquement du réseau AEP (pas de prélèvements directs sur la ressource). Elle est estimée à 67m3/jour (hypothèse de 3 Equivalents Habitants par emplacements avec une consommation journalière de 150 l/EH)
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la voirie va nécessiter l'apport de graves, matériaux issus de carrières.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle concernée par le projet est actuellement un champ cultivé.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire écologique réalisé à l'été 2013 conclut à l'absence d'habitats et espèces d'intérêt communautaire et au très faible potentiel d'accueil pour la faune associée au site Natura 2000. Etant données les mesures prises pour le maintien de la qualité des eaux et des milieux, les incidences du projet sur ce site ne sont pas significatives

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2,47 ha de terrains agricoles classés en 1AU1
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le document départemental des risques majeurs de la Vendée (édition 2012), la commune du Fenouillier est concernée par - le risque de rupture du barrage d'Aprémont. L'onde de submersion ne pourra pas atteindre le projet (projet situé à plus de 15 m au-dessus du lit mineur de la Vie); - les transports de matières dangereuses. Le site est traversé par une ligne moyenne tension.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Fenouillier est concernée par le risque d'inondation maritime, le risque mouvement de terrain, le risque météorologique et le risque sismique (Source : DDRM 85 - 2012). Le projet se situe à plus de 18 mNGF, il n'est donc pas concerné par le risque d'inondation maritime.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents domestiques issus du camping seront traités par la station d'épuration de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement du camping sont susceptibles de générer des nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un autre camping est présent au Nord du projet. Après travaux, les nuisances seront limitées en période estivale et inexistantes en période hivernale.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux pourront être une source de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les voies du camping seront éclairées la nuit durant la période d'exploitation estivale. En hiver, le camping ne sera pas éclairé.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant les travaux, de tels rejets pourront être produits par les engins de chantier. Après les travaux, les rejets aériens seront limités à ceux issus de la circulation des véhicules dans le camping.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraîne une imperméabilisation de surfaces actuellement non imperméabilisées. Les rejets hydrauliques proviendront des eaux de ruissellement. Ces dernières seront orientées vers un dispositif de rétention adapté (noue de rétention arborée avec développement de végétation hygrophile).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des eaux usées seront générées. Elles seront collectées puis envoyées à la station d'épuration communale. La production de déchets ménagers fera l'objet d'un tri sur place. La collecte est gérée par la communauté des Communes (conformité avec le plan départemental d'élimination des déchets ménagers). Aucun désherbant chimique ne sera utilisé sur l'emprise du camping.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans une zone où aucun monument classé n'est présent et dont l'intérêt paysager est faible.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site, initialement cultivé, va être aménagé en zone de loisirs (terrain de camping).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie souhaite aménager une Zone d'Activités Economiques en aval immédiat du projet, sur une superficie d'environ 3,6 ha. Ce projet a fait l'objet d'une demande de cas par cas et fera l'objet d'une étude d'incidence au titre de la loi sur l'eau.

Le PLU de la commune impose la conservation d'une bande verte arborée sur une largeur de 15m à partir de la limite parcellaire. Les 2 projets étant mitoyens, la transition végétale sera alors de 30m entre les 2 aménagements.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la localisation du projet, de la nature de la parcelle actuelle (culture) et du type de projet (camping), il n'apparaît pas y avoir d'incidences significatives sur les enjeux environnementaux du site.

Un dossier de déclaration sera réalisé au titre de la loi sur l'eau et déposé dans le cadre du dépôt du permis d'aménager de ce projet. Ce dernier comprend:

- une étude de l'état initial du site (inventaire écologique, contextes topographiques, géologique, hydrographique et hydrologique, étude des risques d'inondation);
- la présentation du projet (modalités de gestion des eaux pluviales et des eaux usées);
- les incidences du projet sur l'écoulement les eaux (quantité et qualité), sur le site Natura 2000 présent en aval et les mesures compensatoires mises en oeuvre.

Concernant les aspects non évoqués dans l'étude de la loi sur l'eau:

- la notice paysagère du permis d'aménager exposera le traitement paysager du camping;
- l'ensemble des aspects gestion des eaux usées, déchets, eau potable... entre dans un cadre parfaitement maîtrisé par la mairie et la Communauté des Communes;
- l'exploitation d'un établissement de ce type quant à elle n'est pas étrangère au maître d'ouvrage, ce dernier possédant depuis de nombreuses années un autre établissement (camping Le Chatelier) situé sur la commune du Fenouiller, à quelques centaines de mètres du projet.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il peut ne pas paraître nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait du PLU de la commune du Fenouiller

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Challans

le,

04/11/2013

Signature

